



Service Communication

Hôtel de Matignon, le 22 février 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Comité interministériel des Outre-mer : un premier bilan 8 mois après la fin des Assises des Outre-mer

Le Premier ministre, avec Mme Annick GIRARDIN, ministre des Outre-mer, a réuni ce matin le Comité interministériel des Outre-mer afin de réaliser un premier point d'étape sur les actions de l'État menées dans ces territoires depuis la clôture des Assises des Outre-mer et la publication du Livre bleu Outre-mer, le 28 juin 2018.

L'engagement de réunir autour du Premier ministre tous les six mois le Comité interministériel des Outre-mer traduit le caractère prioritaire pour le Gouvernement de l'action publique en faveur de ces territoires.

Les ministres présents ont pu présenter l'état d'avancement de nombreuses actions emblématiques issues du Livre bleu Outre-mer. 66% des actions et projets prévus dans le Livre bleu sont ainsi réalisés ou engagés.

Ces mesures sont complémentaires de celles menées dans le cadre de plans spécifiques : plan d'urgence pour la Guyane, plan pour l'avenir de Mayotte, reconstruction de Saint-Martin après le passage d'Irma, plan de lutte contre les sargasses, feuille de route sur le chlordécone, etc.

L'objectif du Gouvernement est de faire des Outre-mer des territoires pionniers en termes de développement durable, avec la trajectoire outre-mer 5.0, qui vise à se rapprocher :

- du « zéro déchets », pour des sociétés économes et préservatrices des ressources ;
- du « zéro carbone », en intégrant davantage d'énergies renouvelables dans leur mix énergétique ;
- du « zéro intrants chimiques », pour des populations protégées des substances chimiques dans leur quotidien ;
- du « zéro exclusion », pour des sociétés plus inclusives, luttant contre toutes formes de discrimination et d'inégalité ;
- du « zéro vulnérabilité », pour des territoires résilients face au changement climatique et aux risques naturels qui en découlent.

Cette trajectoire outre-mer 5.0 résume, en 5 objectifs, les principales orientations du Livre bleu.

Le suivi de la mise en œuvre du Livre bleu est assuré par le ministère des Outre-mer, en liaison avec les autres départements ministériels. Un autre CIOM sera réalisé au deuxième semestre 2019, avant un troisième point d'étape qui sera établi par le président de la République au premier semestre 2020.

Contacts

01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr